



Bruxelles, le 29 avril 2024

CM 2738/24
PTS A

LISTE PROVISOIRE DES POINTS "A"

CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Affaires économiques et financières)

Bâtiment Europa, Bruxelles

14 mai 2024

Les points suivants sont susceptibles de figurer sur la liste définitive des points "A"

Activités non législatives

Affaires économiques et financières

Nouvelle pièce commémorative estonienne

Note d'information

Nouvelle pièce commémorative finlandaise

Note d'information

Nouvelle pièce commémorative lituanienne

Note d'information

Nouvelle pièce commémorative lettone

Note d'information

Affaires étrangères

Conseil d'association UE-Moldavie (Bruxelles, 21 mai 2024)

Établissement de la position de l'UE

Délibérations législatives

Justice et affaires intérieures

Règlement Eurodac

Adoption de l'acte législatif

● C

Règlement sur les procédures d'asile
Adoption de l'acte législatif

①C

Règlement portant établissement de la procédure de retour à la frontière
Adoption de l'acte législatif

①C

Règlement établissant un cadre de l'Union pour la réinstallation
Adoption de l'acte législatif

①C

Règlement concernant les situations de crise dans le domaine de la migration et de l'asile
Adoption de l'acte législatif

①C

Règlement sur le filtrage aux frontières
Adoption de l'acte législatif

①C

Règlement relatif à la gestion de l'asile et de la migration
Adoption de l'acte législatif

①C

Règlement relatif aux amendements de cohérence sur le filtrage aux frontières
Adoption de l'acte législatif

①C

Directive relative aux conditions d'accueil
Adoption de l'acte législatif

①C

Règlement relatif aux conditions que doivent remplir les demandeurs d'asile
Adoption de l'acte législatif

①C

① Première lecture

C Sur la base d'une proposition de la Commission
